



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE



PROJET AUTONOMISATION PAR LA VALORISATION DE L'ENTREPRENEURIAT AGRICOLE ET
RURAL SENSIBLE A LA NUTRITION, INCLUSIF ET RESILIENT (AVENIR)

Unité de Coordination et de Gestion du Projet (UGP)



AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET N° 001/FIDA/AFD/GEF/AVENIR/UGP/04/2024

**TITRE : CONSTITUTION D'UNE BASE DES DONNEES DES
FOURNISSEURS/ PRESTATAIRE DE SERVICE AU PROFIT DU
PROJET AVENIR**

FINANCEMENT : FIDA, AFD, GEF

Date de la publication : Le 22 Avril 2024

Date limite de dépôt : Le 06 Mai 2024

1. CONTEXTE

- Le Gouvernement de la RDC et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) ont signé un accord de financement pour la mise en œuvre du projet « Autonomisation par la valorisation de l'Entrepreneuriat agricole et rural sensible à la Nutrition, Inclusif et Résilient (AVENIR) pour une durée de 7 ans, soit de 2023 à 2030 ; pour un montant total de l'ordre de 213,75 millions de dollars américains, constitué respectivement de 45,2 millions pour le FIDA, 53,5 millions pour l'AFD, 40 millions pour le GEF, 31,9 millions pour les Institutions Financières Nationales, 19 millions pour le Gouvernement de la RDC sous forme de contributions en nature et d'exonérations de taxes et impôts sur les biens et services et 6,9 millions pour les bénéficiaires sous forme d'autofinancement et de contribution en nature.
- Le Projet AVENIR est en concordance avec l'objectif principal du GEF pour l'atténuation du changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues au déboisement et à la dégradation des forêts, et l'accroissement des absorptions par les puits de carbone forestier. Le Projet est aussi en adéquation avec les orientations de développement de l'AFD et ses priorités notamment le climat, la santé, et l'égalité entre les femmes et les hommes pour atteindre les objectifs du développement durable (ODD).
- Le FIDA, l'AFD et le Gouvernement de la RDC se sont accordés pour formuler ce Projet qui s'aligne sur (i) les axes majeurs des politiques publiques de

développement et stratégies nationales adoptées par le Gouvernement, (ii) les ODD 1, 2, 5, 8, 13 et 15 des Nations Unies, (iii) l'Agenda 2063 de l'Union africaine, (iv) les synergies avec les autres partenaires techniques et financiers (BM, BAD etc.) et (v) les engagements de la RDC sur les accords de Paris.

- Ce Projet est le second projet d'investissement à être financé au titre du COSOP 2019-2024. Le Projet est aligné au cadre stratégique du FIDA 2016-2025, au Plan d'action nutrition du FIDA (2019-2025), et à la Politique nationale de sécurité alimentaire et de nutrition (2017). Les interventions seront orientées dans une logique de complémentarité et de synergie avec d'autres initiatives en rapport avec la nutrition et la sécurité alimentaire et capitaliseront les acquis des autres projets financés par le FIDA.
- Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, Le Projet AVENIR souhaite pré-qualifier les fournisseurs des biens et prestataires de services, et les entreprises de petits travaux, en vue de constituer une base des données à partir de laquelle ils seront consultés dans le cadre des procédures de passation des marchés lancées par voie de demandes de cotations (DC) et de demande de factures pro forma (DFP).
- Les fournisseurs et prestataires retenus seront pré-qualifiés (accrédités) pour une période de douze mois (soit un an), renouvelable.

2. OBJECTIF

L'objectif du présent avis de préqualification de fournisseurs et prestataires est de consulter toutes les entreprises désireuses de prester avec le Projet AVENIR, afin de constituer un fichier de prestataires par domaine d'activités en rapport avec les marchés publics et permettre ainsi une mise à concurrence restreinte selon les procédures du FIDA ou de l'AFD.

A l'issue de cette préqualification, une lettre sera envoyée aux prestataires retenus.

Le présent Avis à manifestation d'intérêt est lancé à l'intention de tous les fournisseurs et prestataires, dans les domaines et secteurs identifiés infra dans la zone d'intervention du Projet à savoir : la Province de KWILU, KWANGO, MAI-NDOMBE et KONGO CENTRAL et KINSHASA.

Peuvent soumissionner, les personnes physiques ou morales ne figurant pas sur la liste des fournisseurs défaillants, et spécialisées dans au moins l'un des domaines ci-après :

- Matériels et Consommables Informatiques ;
- Matériel et mobilier de bureau ;
- Fourniture de bureau ;
- Fourniture carburant et lubrifiant
- Matériels de communication (réseau wifi et modem) ;
- Recharge des crédits de communication (crédit et internet) ;
- Produits d'entretien et de nettoyage ;
- Réalisation d'éléments audiovisuel ;
- Service traiteur ;
- Prestation de location de salle ;
- Service d'hébergement ;

- Maintenance et réparation de matériels informatiques ;
- Installation et réparation panneaux solaires
- Entretien et réparation des splits de bureau
- Conception et production des panneaux d'indication et de publicité
- Conception et impression de document administratif, de support de communication ;
- Agence de voyage des personnes;
- Agence d'expédition et transport des courriers et colis ;
- Agence d'expédition et transport des matériels et mobiliers ;
- Agence d'assurance des matériels roulants et de navigation ;
- Agence de location des véhicules
- Gardiennage et surveillance des locaux ;
- Entretien et réparation de véhicules, Motos et groupe électrogène ;
- Etude, expertise, suivi et contrôle des travaux ;
- Travaux de construction ou réhabilitation ;

3. PROFIL :

- Être une personne morale ou physique de droit Congolais,
- Prouver une expérience dans le(s) domaine(s) d'activités.

4. QUALIFICATION :

- Pour être qualifié, la personne devra présenter les documents ci-après :

Pour les personnes morales :

- Le nouveau registre de commerce de l'entreprise ;
- La preuve de son existence légale (statuts, acte constitutif de l'entreprise conforme à la spécification du domaine d'activité) ;
- Numéro d'impôt de la DGI et de la cotisation à la CNSS
- L'identification Nationale de l'entreprise ;
- La photocopie légalisée de l'attestation de non-faillite délivrée par un Tribunal de Grande Instance ;
- Les preuves d'exécution d'au moins trois marchés similaires au cours de cinq (5) dernières années (2023, 2022, 2021, 2020, 2019) par domaine d'activité ;
- Relevé d'Identité Bancaire (l'Intitulé du compte doit être au nom de l'entreprise) pour faciliter les transactions bancaires.

Pour les personnes physiques

- Un curriculum Vitae (CV) à jour ;
- Carte d'identités en cours de validité
- Les preuves d'exécution d'au moins trois prestations au cours de cinq (5) dernières années (2023, 2022, 2021, 2020, 2019) par domaine d'activité ;

5. DEPOT DES OFFRES :

Les dossiers de préqualification doivent être déposés, contre accusé de réception, dans une enveloppe sous pli fermé au **Projet Autonomisation par la Valorisation de l'Entrepreneuriat agricole et rural, sensible à la Nutrition, Inclusif et Résilient, AVENIR en sigle**, N°44, avenue de la Clinique, Quartier Lunia, Commune de Lukolela, Kikwit, Province du Kwilu RD Congo, Tél. : (+243) 998 660 586, E-mail : contact@avenir.cd au plus tard le **lundi 06 Mai 2024 à 15h 00**, en mentionnant clairement le numéro et la catégorie des biens/fournitures ou des services ou travaux faisant objet de soumission.

Fait à Kikwit, le 19 AVRIL 2024,

Justinien BACIRONGO BINYOMA,

Coordonnateur National

